

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-2563

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 57

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« ce délai »

les mots :

« cette période ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.